

# Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



L'automne est à nos portes après un été accompagné d'une superbe température. En espérant un automne tout aussi agréable pour les travaux et activités extérieures.

Nous avons eu droit à deux beaux festivals qui se sont déroulés au site de l'île. Tout d'abord, le Tournoi de Pêche a su innover en incorporant à l'intérieur de sa programmation des nouvelles activités qui ont contribué à la réussite de cette 55<sup>e</sup> édition. Ensuite, le weekend suivant se déroulait le Bar Fest, organisé par la réputée compagnie Hooké spécialisée dans le domaine de la pêche sportive. Ce nouveau festival fut un véritable succès. Des centaines de mordus de la pêche se sont déplacés pour mettre leur canne à l'eau, participer à des cliniques de lancer, visiter les nombreux exposants, monter des mouches et pêcher en planche à pagaie.

Les travaux de réfection de la passerelle qui enjambe la rivière Saint-Siméon dans nos sentiers pédestres sont terminés. Les sentiers sont entièrement opérationnels et prêts à vous accueillir cet automne. J'invite la population à utiliser cette infrastructure de loisirs qui serpente notre belle rivière Saint-Siméon. Aussi, puisque des randonneurs empruntent et apprécient ce sentier, nous vous demandons de ne pas y circuler en VTT. Ceci par respect et pour la sécurité des usagers.

Cet été, le camp de jour l'Île aux Pipianes s'est vu décerner la certification ACQ (Association des camps du Québec). Ce programme de certification comprend plus de 60 normes qui traitent des exigences et meilleures pratiques relatives à la sécurité, à l'encadrement, à la programmation, à l'environnement, à la santé et à l'alimentation des enfants. En choisissant un camp certifié par l'ACQ, vous confiez votre enfant

à un établissement qui répond aux normes exigées par l'association. La Municipalité est fière de pouvoir offrir ce service aux jeunes familles de Saint-Siméon. Un merci tout spécial au comité du camp de l'Île aux Pipianes pour leur travail et le temps investi tout au long de l'année.

Le projet de construction piloté par l'OMH chemine bien et a été déposé à la SHQ. Toutefois, suite au dépôt, il semblerait qu'il manque quelques formulaires d'intention pour pouvoir atteindre 24 logements. J'aimerais inviter les personnes qui n'ont pas encore manifesté leur intérêt pour ce type de logements à communiquer avec madame Odette Poirier au 418 392-9276, ou passer au bureau municipal pour récupérer un formulaire d'intention. Il est très important pour la réalisation du projet que nous ayons le plus de formulaires possible. Rassurez-vous, le fait de remplir un formulaire d'intention ne vous engage à rien et toute l'information demeure confidentielle.

Finalement, des citoyens nous ont fait remarquer qu'il y a beaucoup de circulation sur la route menant à la pointe à l'Est, à l'Île. Certains conducteurs ne semblent pas respecter les règles élémentaires de civisme et ne ralentissent pas sur cette portion de route, où l'on retrouve un camping privé ainsi que plusieurs vacanciers. Le respect de la limite de vitesse (20 km/h) permet également de réduire considérablement le soulèvement de poussière. Malgré les éléments de sensibilisation installés sur place et plusieurs appels à la Sûreté du Québec, il semble toujours y avoir des lacunes. Nous demandons la collaboration des gens circulant dans ce secteur.

Au plaisir de vous reparler en novembre!

*Denis Gauthier,*

Maire

## LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN

Des contributions financières ont été accordées au Club de soccer Adrénaline de Caplan, à l'organisme Droits et Recours Santé mentale GÎM et au Secteur pastoral au CŒUR de la Baie.

Une demande de dérogation mineure a été accordée :

Les propriétaires désirent construire un garage isolé ayant une superficie de 139,4 m alors que le maximum permis ne doit pas excéder 75 % de la superficie au sol de la maison (donc 90,7 m), et une hauteur de murs de 3,6 m alors que le maximum permis est de 3 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau des règlements de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le terrain derrière le garage est non constructible, car il est zoné agricole;

CONSIDÉRANT QUE le garage sera construit dans un boisé, donc peu visible par les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur totale du garage n'excèdera pas la hauteur totale de la résidence;

ET compte tenu de l'avis du comité consultatif d'urbanisme donné le 22 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 785 754 du cadastre du Québec, CONDITIONNELLEMENT à ce qu'aucun autre garage isolé ne soit construit sur ce terrain.

Il a été RÉSOLU :

- de mandater la firme AKIFER pour la réalisation d'une analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 8 avril 2019, au montant de 10 135 \$ (taxes en sus).
- qu'une demande soit soumise dans le cadre du programme FAIR 2019 pour une subvention à obtenir de 10 000 \$.
- que la Municipalité de Saint-Siméon confirme sa participation financière pour six (6) logements, selon l'entente de gestion du supplément au loyer intervenue entre la Municipalité de Saint-Siméon et la Société d'habitation du Québec
- de procéder au changement de 30 lumières de rues, selon les termes de la proposition soumise par Christian Fugère, entrepreneur électricien, le 3 mai 2019, au montant de 8 100 \$ (taxes en sus).
- d'accepter les dispositions du projet d'entente ci-joint relativement à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.
- d'approuver le plan cadastral parcellaire déposé par Guillaume Lapierre, arpenteur-géomètre, minute 1091, affectant le lot 5 595 360 du cadastre du Québec.

### SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement 469-19, concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et des amendes en cas de contraventions.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement 470-19, concernant le tir à partir des chemins publics et des amendes en cas de contraventions.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement 471-19, concernant le nourrissage des animaux sauvages et des amendes en cas de contraventions.

Il a été **RÉSOLU** :

- qu'un don de 200 \$ soit versé à l'Association du cancer de l'Est du Québec pour le projet de réaménagement de l'Hôtellerie Omer-Brazeau.
- d'accepter l'offre déposée par la firme ARPO Groupe-conseil, au montant de 38 247,50 \$, taxes en sus, pour les services professionnels en ingénierie relativement à la surveillance des travaux prévus dans le cadre du projet de réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger.
- d'accepter le budget révisé soumis par l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon pour lequel la contribution municipale se chiffre à 1 853 \$ pour l'année 2019.
- d'accorder à l'OMH de Saint-Siméon une aide financière qui consiste en :
  1. un crédit de taxes foncières et de services correspondant à 100 % du montant qui serait autrement exigible pour une période de 35 ans;
  2. le raccordement des services municipaux;
  3. un don de terrain

*La présente résolution abroge la résolution numéro 2019-04-01-08*

- que la municipalité de Saint-Siméon participe à la demande collective présentée par la MRC de Bonaventure et les autres municipalités locales participantes pour l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en faveur des aînés à l'échelle de la MRC et la réalisation (élaboration ou mise à jour) des politiques et plans d'action en faveur des aînés des municipalités locales participantes et que les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC de Bonaventure.
- que la conseillère Annie Lévesque soit nommée responsable du dossier des aînés pour la municipalité de Saint-Siméon.
- que le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon appuie la Municipalité de Caplan dans le projet de dessaisissement des installations portuaires au havre de pêche du Ruisseau-Leblanc.

**Lors de la période de questions** de cette séance, les sujets suivants ont été abordés :

- Les commentaires et questionnements soulevés concernent le début des travaux de réfection de la rue Bélanger, les dépôts de matériaux de construction sur des propriétés privées et les modalités entourant le projet de constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.
- Le projet d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ) relativement à la construction neuve d'un édifice à logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie a soulevé quelques interrogations.

*Prenez note que les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.*

#### **PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- **7 octobre**
- **4 novembre**
- **2 décembre**

Heure : 20 heures

## **CHASSE AU CHEVREUIL**

#### **RAPPEL IMPORTANT**

Avec les périodes de chasse qui s'amènent à grands pas, nous aimerions attirer votre attention sur les articles se trouvant dans le **Règlement numéro 345-07** concernant le tir à partir des chemins publics et sur les articles 2, 6.1 et 22 du **Règlement numéro 449-17**, concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

**Il est primordial que cette activité demeure sécuritaire et dans le respect des terres privées.**

## RÈGLEMENT 345-07

### CONCERNANT LE TIR À PARTIR DES CHEMINS PUBLICS

#### ARTICLE 2 : Définitions

**Armes :** Arbalètes, arcs, armes à feu

**Chemins publics :**

Tout chemin dont l'entretien est à la charge d'une municipalité, d'un gouvernement ou l'un des organismes et sur lequel sont aménagés une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers, à l'exception des chemins soumis à l'administration du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ou du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou entretenus par l'un d'eux.

#### ARTICLE 3 : Usages d'armes

1. Nul ne peut tirer à partir d'un chemin public, y compris la largeur de **10 mètres** de chaque côté extérieur de l'accotement.
2. Nul ne peut tirer sur un chemin public ou tirer en travers d'un tel chemin.

#### ARTICLE 4 : Administration

Le Conseil autorise de façon générale tout agent de la paix ainsi que les policiers des postes des MRC d'Avignon et de Bonaventure à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement en conséquence à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin; ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

#### ARTICLE 5 : Disposition pénale et pénalité

Quiconque contrevient ou ne se conforme pas aux dispositions du présent règlement, notamment aux articles 3.1 et 3.2, commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 300 \$ et des frais.

## RÈGLEMENT 449-17

### CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

#### ARTICLE 2 : Définition

**Aire à caractère public :**

Les stationnements et les cours dont l'entretien est à la charge ou qui sont de propriété municipale, les aires communes d'un commerce ou d'un édifice public ou d'un édifice à logement.

## ARTICLE 6 : Usage d'armes

### 6.1 Le tir au fusil

Le tir à la carabine, au fusil, au pistolet ou à toute autre arme à feu, est prohibé à moins de **300 mètres** des résidences ou bâtiments et aires à caractère public.

Le tir à l'arc ou à la carabine à air comprimé est prohibé à moins de **150 mètres** des résidences ou bâtiments et aires à caractère public, sauf aux endroits décrétés par règlement municipal.

## ARTICLE 22 : Pénalités

Quiconque contrevient ou ne se conforme pas aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues au tableau suivant et des **frais**<sup>1</sup>, à savoir :

Numéros de l'article	Amendes	
	Minimales	Maximales
5, 6, 6.1, 6.2, 20	300 \$	900 \$
<b>Frais</b> <sup>1</sup> : Les frais relatifs au Règlement sur le tarif judiciaire applicable en matière pénale (R.R.Q., 1981. c. (25.1)).		

### Voici les périodes de chasse au chevreuil pour l'année 2019 :

Arbalètes et arc

- du 28 septembre 2019 au 6 octobre 2019

Armes à feu, arbalètes et arcs

- du 2 novembre 2019 au 10 novembre 2019

*Prenez note que ces règlements seront applicables par la Sûreté du Québec sous peu d'ici la fin de l'année 2019.*

## BIBLIOTHÈQUE

L'été tire à sa fin et la bibliothèque est de nouveau opérationnelle suite à l'infiltration d'eau survenue pendant le congé estival. Heureusement, aucun des livres n'a été touché !

Nous aimerions remercier les bénévoles de la bibliothèque de leur implication pour la vente de livres usagés qui a eu lieu pendant le Tournoi de Pêche.

Qui dit automne, dit nouveautés et rotation à venir.

Voici quelques suggestions de lecture parmi nos derniers achats :

- **Histoires de femmes, tome 2 : Agnès**  
Louise Tremblay-d'Essiambre
- **Trahie**  
Danielle Steel
- **La faute des autres, tome 1 : La fin des rêves**  
Josée Ouimet

De plus, d'autres nouveautés sont en commande pour les élèves de l'école des Découvertes. Restez à l'affût!

Vous pouvez toujours vous procurer des livres en demande spéciale pour 2 \$. N'hésitez pas!

-----

**Notre bibliothèque débutera ses activités  
automnales à raison de deux soirs par semaine  
dès le début du mois de septembre, soit les mardi  
et jeudi de 18 h 30 à 20 h.**

-----

Surveillez notre page Facebook pour connaître les prochains rendez-vous de l'heure du conte ou pour simplement être informés des dernières nouvelles littéraires.

Bonne rentrée à toutes et à tous!

*Louise Poirier,*  
Responsable

## CERCLE DE FERMIERES

Nous voilà déjà à la porte d'une nouvelle année d'activités. L'été est passé bien vite, comme d'habitude.

Malgré les vacances, les métiers à tisser n'ont pas chômé! Presque tous les jours, il y avait des tisserandes au travail. C'est vraiment agréable de voir notre nouveau local aussi productif!

### CONGRÈS PROVINCIAL

En juillet dernier avait lieu le Congrès provincial à Chicoutimi. De notre Cercle, cinq (5) membres y ont assisté. Ce fut l'occasion de fraterniser avec les Cercles de la province et de prendre des informations pour l'année qui s'en vient. Par la

même occasion, se tenait aussi l'exposition provinciale. Que ce soit en couture, en tricot, en tissage ou en broderie, les premiers prix dans chacune des Fédérations (20) y étaient présentés. Que du bonheur pour les yeux!

Pour notre part, nous avons eu la joie de nous voir attribuer un troisième prix dans la classe tricot. C'est une première pour nous et nous en sommes très fières. J'en suis moi-même (Louise Henry) la lauréate. Bravo aussi à Nathan Synnott de l'École des Découvertes pour son capteur de rêve choisi parmi tous ceux de la fédération 02 et présenté au Congrès provincial.



Un congrès qui nous a fait découvrir une autre belle région du Québec et qui restera gravé dans nos mémoires longtemps.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avec le début de l'automne, arrive en fonction le nouveau conseil d'administration que nous vous présentons.

- ✂ Louise Henry : présidente,
- ✂ Louise Poirier : Vice-présidente
- ✂ Madone Arsenault : Trésorière
- ✂ Ginette Girard : Secrétaire
- ✂ Rachel Babin : conseillère #1
- ✂ Céline Essiambre : Conseillère #2

On en profite aussi pour remercier madame Claudette Poirier, qui vient de terminer son mandat au sein du CA. Merci pour tout le travail accompli au cours des dernières années au sein de notre Cercle. Elle demeure en poste au niveau de la fédération #2 comme trésorière. Elle y fait un merveilleux travail, qui, soit dit en passant, est exigeant et demande beaucoup de temps. C'est une bonne ressource pour nous. Bravo Claudette!

## ATELIERS

Toutes nos rencontres ont lieu le troisième mercredi du mois à 19 heures, à notre local du Centre communautaire.

Tous nos ateliers ont lieu le mardi de 13 h 30 à 15 h, toujours à notre local. Vous pouvez y assister même sans être membre. Voici un aperçu des ateliers et des prochaines activités qui auront lieu dans les prochains mois.

Septembre	
18	Réunion mensuelle
25	Journée des Arts textiles à Caplan
Octobre	
1	Atelier de tricot : Cache épaule, tuques et mitaines pour enfants
5	Partie de cartes (financement)
8	Atelier de Tricot : Mailles de l'Amitié
15	Atelier Crochet : Projet Amirugumi
16	Réunion mensuelle
22	Atelier couture : Courtepointe
29	Atelier : Marque Maille
Novembre	
5	Atelier Crochet : suite Amigurumi
12	Atelier de Tricot : Mailles de l'Amitié
17	Salon de Noël
19	Atelier : Frivolité à l'aiguille
20	Réunion mensuelle
26	Atelier de couture : Serviette de table

## UNE DATE À METTRE À VOS AGENDAS :

Soirée de cartes au profit de notre Cercle.

- ➔ 5 octobre 2019, dès 19 h 30
- ➔ Centre communautaire Jean-Guy-Poirier

Bienvenue à tous!

Que vous soyez étudiante, sur le marché du travail ou à la retraite, vous êtes toujours invitée à vous joindre à nous. Vous découvrirez une équipe stimulante et créative. Vous vous découvrirez des talents cachés! On vous accompagnera dans votre apprentissage des arts textiles! Qui sait c'est peut-être vous qui nous en apprendrez! Vous pouvez nous contacter au 418 534-2982 ou sur notre page Facebook : Le Cercle de Fermières de Saint-Siméon.

Bon début d'automne!

*Louise Henry,*  
Présidente

## SERVICE INCENDIE

Dans notre communauté, vos pompiers en plus d'être appelés sur des alertes d'incendie, veillent aussi à la sécurité publique.

Avec l'automne qui est à nos portes, voici quelques conseils qu'il est bon de se rappeler :

- ➔ Avec le début des classes, les autobus scolaires ont recommencé à circuler. Soyons vigilants et respectons les feux clignotants.
- ➔ Qui dit automne, dit chasse ! Que ce soit dans les roulottes ou les camps de chasse, on vérifie nos détecteurs de fumée, nos détecteurs de monoxyde de carbone et de propane.
- ➔ Il est aussi très prudent de toujours avoir un extincteur à portée de main dans la roulotte ou camp de chasse.
- ➔ À la maison, il est obligatoire de faire ramoner la cheminée au moins une fois par année et de laisser trois (3) pieds de dégagement en face du poêle à bois.

On vous souhaite un bel automne!

Soyez prudents!

*Votre équipe de pompiers de la Caserne 73*

## MAISON DE LA FAMILLE

## YOGA PRÉNATAL\*

→ Série de sept (7) rencontres offerte le mardi soir de 18 h 30 à 20 h 30 **dès qu'un groupe sera complet** (minimum de 5 inscriptions).

*75 \$/ série*

## ATELIER DE MASSAGE POUR BÉBÉ\*

→ Série de cinq (5) rencontres les jeudis de 9 h 30 à 11 h 30 dès le 9 septembre ou **dès qu'un groupe sera complet** (minimum de 5 inscriptions).

*55 \$/ série*

## HALTE-GARDERIE\* (pour enfants de 12 mois à 5 ans)

→ Les lundis et jeudis de 9 h à 16 h, dès le 9 septembre.  
*Gratuit*

## ACCUEIL, ÉCOUTE, SUPPORT, RÉFÉRENCE, CENTRE DE DOCUMENTATION, FRIPERIE 0-2 ANS ET TROC-LIVRES

→ Disponibles dans l'espace « milieu de vie » ouvert du mardi au jeudi, dès le 10 septembre.

*Gratuit*

## CAUSERIES-FAMILLES

→ Tous les mardis de 9 h 30 à 11 h 30.

Les thèmes varient d'une semaine à l'autre pour répondre aux besoins des parents. Une causerie allaitement sera offerte par Supportons-Lait, une fois par saison.

La saison débutera avec le fameux brunch de la rentrée le mardi 17 septembre à 10 h. Le brunch sera servi à 11 h 30 en remplacement du dîner.

*Inscription pour le brunch souhaitée pour le jeudi 12 septembre afin de prévoir l'espace et les quantités.*

*Gratuit*

## EN ATTENDANT BÉBÉ...

→ Rencontres prénatales pour les couples comprenant quatre (4) soirées prénatales (18 h 30 à 21 h) et une journée de préparation à la naissance et débutant mardi, le 18 septembre ou dès qu'un groupe sera complet.

*Une 2<sup>e</sup> série pourrait débuter le mardi 19 novembre.*

*65 \$/ couple*

## ENTRAÎNEMENT POUSETTE\*

→ Les lundis de 10 h à 11 h à partir du 23 septembre. La première rencontre sera d'une durée de 2 h, débutera à 9 h et comprendra une heure d'exercices.

*85 \$ pour huit (8) rencontres.*

## HALTE RÉPIT-POUPONS\* (pour bébés 0-12 mois)

→ Les mercredis de 13 h 30 à 16 h, à partir du 25 septembre. *\*Inscription demandée pour le lundi précédent.*

**Nouveau :** le mercredi 25 septembre sera une après-midi porte ouverte afin que vous puissiez venir rencontrer notre équipe de bénévoles mamidoux et pour vous permettre de connaître mieux cette activité!

*Gratuit*

## REMISE EN FORME POSTNATALE

→ Les mercredis de 13 h 30 à 15 h 30, à partir du 16 octobre ou dès qu'un groupe sera complet

*75\$ par session de sept (7) rencontres.*

## JOURNÉE INTENSIVE DE PRÉPARATION À LA NAISSANCE\*

→ Un samedi par mois de 9 h 30 à 17 h 30, offerte dans le dernier trimestre de la grossesse. Prochaine journée : 26 octobre et autres possibilités, au besoin.

*Appelez-nous pour nous faire part de vos besoins.*

*50 \$/journée/couple*

## SA-ME-DI D'ÊTRE AVEC TOI!

→ Activités ludiques, sportives ou récréatives parents/enfants le samedi matin, 2 à 3 fois par année.

*Gratuit*

## CAFÉ-RENCONTRE DE SOIR (parents d'enfants de 0-18 ans)

→ Selon la demande. *Appelez-nous pour nous partager les sujets qui vous intéressent!*

*Gratuit*



Toutes ces activités ont lieu à Bonaventure au 105, avenue Grand-Pré, local 104.

## ATELIERS RATATAM\*

→ Pour le plaisir de bouger en famille, pour les pères, mères et leurs enfants de 2 à 5 ans.

→ Les 9, 16, 23 et 30 novembre et 7 et 14 décembre.

*Au gymnase de l'école primaire de Saint-Siméon, les samedis matin de 10 h à 11 h (série de six (6) rencontres). \*Inscription souhaitée.*

*Gratuit*

## À noter :

- Les activités portant l'étoile (\*) nécessitent une inscription à l'avance.
- Un lien vers **les Accompagnantes** est disponible en ligne sur notre site web et vous donne accès à la liste des accompagnantes disponibles dans la Baie-des-Chaleurs.
- Les coûts d'inscription et de déplacement ne doivent en aucun temps être un empêchement à participer aux divers ateliers offerts. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.
- Les dates de début de sessions peuvent retarder pour attendre qu'un groupe soit complet.

*L'équipe de La Maison de la Famille-MRC Bonaventure vous invite à venir vous ressourcer et partager votre couleur.*

 Pour information supplémentaire, pour recevoir nos activités par courriel ou pour inscription : (418) 534-4449 ou [mdfanimation@navigue.com](mailto:mdfanimation@navigue.com).

 Pour rejoindre la coordination : [amigo@navigue.com](mailto:amigo@navigue.com).

 Site Internet : [www.mfbonaventure.org](http://www.mfbonaventure.org)

 Page Facebook : [lamaisondelafamillemrcbonaventure](https://www.facebook.com/lamaisondelafamillemrcbonaventure)

## PROJET CENTRE PLEIN AIR

Quelques détails concernant le projet embryonnaire de construction d'un nouveau chalet au centre Plein Air.

Le Conseil municipal travaille activement à ce projet qui consiste à construire un nouveau chalet au centre Plein Air.

Suite à une étude récente, il semblerait que les installations actuelles ne répondent plus aux normes du bâtiment et sont désuètes. Cette étude de structure a été effectuée par un ingénieur mandaté par la Firme Arpo Groupe-Conseil.

Vous ne serez probablement pas surpris d'apprendre que les recommandations du rapport d'expertise nous suggèrent fortement de démolir et de reconstruire. La remise à niveau du bâtiment n'est plus possible étant donné l'état du bâtiment.

Des esquisses préliminaires sont actuellement sur la table. Nous sommes en attente de l'annonce d'un programme de subvention provincial qui pourrait aider la Municipalité à concrétiser ce projet. Une rencontre citoyenne sera prévue pour vous présenter ce projet intéressant pour la Municipalité. Vous serez informés au moment opportun.

À bientôt,

*Denis Gauthier,*  
Maire

## CAMP DE L'ÎLE AUX PIPIANES

Le comité du Camp de l'île aux Pipianes tient à remercier le **Marché aux Puces** pour leur don généreux qui a permis d'offrir aux enfants des activités de qualité. Le voyage organisé au Bourg de Pabos a d'ailleurs fait l'unanimité au sein de l'équipe 2019.

Le Comité remercie également le **Cercle de Fermières** pour leur collaboration et pour les petites attentions tant appréciées des enfants.



Félicitations à toute l'équipe 2019 pour votre beau travail ! Ce fut agréable de travailler avec vous.



Parents et enfants : au plaisir de vous y revoir l'an prochain!

*Le comité du Camp de l'île aux Pipianes*

## PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à 16 h.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à [administration@stsimeon.ca](mailto:administration@stsimeon.ca) ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

### Dates de tombée

- 31 octobre 2019
- 28 novembre 2019

### Mise à la poste

- 14 novembre 2019
- 12 décembre 2019

Merci de votre collaboration.

*Le choix d'une qualité de vie*

**Volume 2, numéro 5**  
**Septembre – octobre 2019**

Publié le 12 septembre 2019